# JEU CONCOURS Valorisation des métiers de la Petite Enfance du 12 au 29 novembre 2024 Avenant au règlement intérieur

Conformément à l’article 9 :

##### Article 9 Responsabilité :

(…) L’Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l’exigent, d’écourter, de prolonger, de modifier, d’interrompre, de différer ou d’annuler le jeu-concours, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l’objet d’un avenant qui sera mis en ligne sur le site de la FFEC : https://ff-entreprises-creches.com/actualites/

Les articles 1 et 4 sont modifiés par le présent avenant en ces termes :

##### Article 1 Dates et heures du jeu concours

Le concours se déroulera du 12 novembre 2024 10h au 29 novembre 2024 17h. Date et heure françaises de diffusion faisant foi.

Les participations envoyées après le 29 novembre 2024 à 17h ne pourront pas être prises en compte.

Les performances des vidéos seront arrêtées au 02 décembre 2024 à 9h30.

##### Article 4 Désignation des gagnants :

L’organisateur désignera sur la base d’indicateurs quantitatifs pondérés de la façon suivante :   
Valeurs attribuées aux vidéos = 10X (Nombre de vues totales) + 6 X(Partages ) + 4 X(Commentaires) + 2 x(J’aime) Ces critères seront étudiées depuis le compte Tiktok de la FFEC, et non pas depuis le compte d’un tiers, fusse-t-il celui du participant au concours.

Ils permettront de déterminer les 15 meilleures vidéos parmi les vidéos les plus regardées sur le compte TikTok de la FFEC au cours de la Campagne de valorisation des métiers de la Petite Enfance qui se tiendra du 12 au 29 novembre 2024, en discriminant les 3 vidéos les plus performantes parmi celles-ci.

Pour déterminer les vidéos les plus performantes reçues entre le 12 et le 29 novembre 2024, les statistiques liées à ces performances seront arrêtées et regardées le 02 décembre 2024 à 9h30.